

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 8 juillet 2005
(convocation du 27 juin 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure
Mme. FAYET Véronique à Mme. BRACQ Mireille
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
Mme. LACUEY Conchita à M. PIERRE Maurice
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. BREILLAT Jacques
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à M. MOULINIER Maxime
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence

M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MANGON Jacques à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. PONS Henri à M. MERCHERZ Jean
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. SIMON Patrick à Mme. RAFFARD Florence
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SOUBIRAN Claude
Mme. WALRYCK Anne à M. DUCHENE Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

**Construction du tramway (lignes A et C) - Dossier complémentaire et modificatif
d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) - Mise en
compatibilité du POS - Avis**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 25 juin 2004, le Conseil de Communauté autorisait M. Président à requérir de M. le Préfet l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique modificative du projet de réseau de tramway portant essentiellement sur 3 points :

1. modification du tracé de l'extrême nord de la ligne A, afin de desservir l'Hôtel de Ville et un quartier prioritaire au titre de la politique de la Ville : le quartier carrié à Lormont.
2. implantation d'un nouveau parc relais, en ouvrage, dénommé "Marne" à Mérignac (ligne A).
3. implantation d'un nouveau parc relais au sol dénommé "Armagnac" à Bordeaux et d'une station associée dans le quartier Belcier (ligne C)

En application de l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2004, l'enquête publique s'est déroulée sur le territoire des 5 communes concernées –Lormont, Bassens, Bordeaux, Carbon-Blanc, Mérignac- du 24 janvier au 25 février 2005 après que M. le Président du Tribunal Administratif ait désigné par ordonnance du 2 novembre 2004 les membres de la commission d'enquête.

Conformément au Code de l'Expropriation (articles R11-2 à R11-3) et du Code de l'Urbanisme (L.123.16), la commission d'enquête a remis son rapport contenant ses conclusions et avis à M. le Préfet qui les a adressées à M. le Président de la Communauté urbaine par courrier du 10 mai 2005.

Ce projet ayant des incidences sur le POS, il convient de procéder à sa mise en compatibilité.

A cet effet, la réunion ayant pour objet l'examen conjoint des personnes publiques sur ladite mise en compatibilité s'est déroulée le 1^{er} décembre 2004 à la Préfecture de la Gironde.

Parallèlement, l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité du POS s'est déroulée du 24 janvier 2005 au 25 février 2005 dans les conditions ci-dessus précisées.

En application des articles L 123.16 et R 123.23 du Code de l'Urbanisme et afin de donner suite à la procédure en cours Monsieur le Préfet soumet à l'avis de notre Conseil de Communauté un dossier de mise en compatibilité du POS avec les modifications suivantes :

1. s'agissant de la modification du tracé sur la ligne A sur la commune de Lormont, qui sera accompagné de la création de deux stations de tramway, la modification de parcelles classées en EBC est rendue nécessaire = suppression des EBC au droit des emprises concernées par les emplacements réservés.
S'agissant de l'emplacement réservé BC 147 : "aire provisoire de stationnement", il s'agit de la compensation de places de stationnements supprimés sur l'avenue Dupin. Cet emplacement n'étant pas totalement figé, il a donc été mentionné en tant qu'aire provisoire.
2. le parc relais de Mérignac, dont l'implantation est prévue avenue de la Marne , n'entraînera aucune nouvelle modification , l'emplacement réservé ayant déjà été inscrit dans la 15^{ème} modification du POS et de la CUB,
3. la construction du parc relais "Armagnac" qui sera implanté à Bordeaux Belcier et qui sera accompagné de la création d'une station de tramway, nécessite la mise en compatibilité du POS = création d'un nouvel emplacement réservé.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir émettre un avis favorable sur les documents suivants présentés par Monsieur le Préfet conformément aux dispositions des articles L 123-16 et R 123.23 du Code de l'urbanisme à savoir :

- le procès-verbal ci-annexé de la réunion d'examen conjoint du dossier de mise en compatibilité du POS,
- le rapport ci-annexé du commissaire enquêteur et ses conclusions,
- le dossier de mise en compatibilité du POS.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
20 JUILLET 2005

M. ALAIN CAZABONNE

